



Affine

REGULARISATION DE COURS

Conformément aux dispositions du règlement COB n° 98-02 modifié, Affine informe que le Conseil d'Administration du 26 mai 2004 a décidé de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004 lui permettant d'opérer en bourse sur ses propres actions, cotées au Premier Marché, afin d'en régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance :

- ❖ Part maximale du capital détenu : 0,5 %
- ❖ Prix maximum d'achat unitaire : 75 €
- ❖ Prix minimum de vente unitaire : 40 €
- ❖ Durée du programme : 18 mois expirant le 24 novembre 2005

Une note d'information complète est disponible sur simple demande au siège de la société : 65, rue d'Anjou 75008 PARIS et sur son site www.affine.fr